

Séance ordinaire du conseil municipal tenu le 1^{er} octobre 2025

Le maire ouvre la séance du Conseil de Prévost avec un aperçu des principaux chantiers en cours.

- Avenue du 4 mai : bonne nouvelle ! Les travaux de pieutage, source de bruit pour le voisinage, devraient se terminer aux alentours de l'Action de grâce. La patience des résidents sera bientôt récompensée.
- Rue Principale : la rue devrait rouvrir à la circulation avant l'hiver, ce qui soulagera grandement le trafic dans le secteur. Une deuxième couche d'asphalte sera ajoutée au printemps pour finaliser les travaux.
- Église patrimoniale : des rénovations sont en cours sur le clocher et la cloche elle-même a été descendue pour être restaurée. Ces travaux visent à redonner sa valeur à ce bâtiment central de notre patrimoine. Comme l'a noté le maire avec une touche d'humour : « Je sais pas si ça va avoir une meilleure sonorité, mais [...] on va tranquillement lui redonner sa valeur. »

Un élan de générosité pour l'école Val-des-Monts – La mobilisation citoyenne suite à l'incendie de l'école a été exceptionnelle. Le montant total des dons amassés dépasse les 200 000 \$. Cet effort collectif inclut plusieurs dons majeurs :

- 50 000 \$ de la Ville de Prévost
- 25 000 \$ de la Ville de Saint-Jérôme
- 10 000 \$ de la députée
- 10 000 \$ d'un donateur privé
- L'avenir de l'école – Le conseil a assuré que la Ville et le centre de services scolaire travaillent activement et en étroite collaboration pour trouver une solution afin de ramener les élèves à Prévost dans les meilleurs délais, idéalement pour la prochaine année scolaire.

Nouvelles des loisirs et événements

- Déplacement des activités : En raison des dommages à l'école Val-des-Monts, plusieurs activités de loisirs ont été déplacées. Il est

essentiel de consulter le site internet de la Ville pour connaître les nouveaux lieux.

- Marché de Noël : L'événement se tiendra exceptionnellement à l'école du Champ-Fleuri.

Finances

Un bilan positif pour 2025 : la Ville prévoit terminer l'année avec un surplus d'environ 1,5 million de dollars. Concrètement, 1 million de dollars sera mis de côté pour « amortir toute augmentation de taxe éventuelle ». C'est une mesure de planification prudente pour protéger le portefeuille des citoyens.

Une tendance positive : Les surplus non affectés (l'argent disponible) sont passés de 1,7 million de dollars en 2017 à environ 3,5 millions aujourd'hui. Le maire a souligné ce redressement en notant que l'administration précédente était « en train de gruger tous les surplus ». Il a toutefois ajouté avec franchise que, malgré ces progrès, Prévost se situe encore dans la « moyenne faible » par rapport à d'autres Villes.

Élections municipales et conflit à Postes Canada

- Le problème : le conflit de travail chez Postes Canada pourrait empêcher la distribution des avis électoraux, un document essentiel à la tenue des élections municipales.
- La solution envisagée : la Ville pourrait devoir organiser la distribution avec des bénévoles, ce qui représente un défi logistique et financier considérable.
- Information clé : un vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre.

Prévost se démarque au niveau provincial!

La Ville de Prévost est finaliste pour le prestigieux prix « Leader en mobilité durable 2025 », décerné par les centres d'expertise en mobilité MOVIA et MOBA. Cette reconnaissance souligne les efforts de la Municipalité pour promouvoir des modes de transport actifs et

durables. Prévost est en nomination dans deux catégories : « milieux municipaux » et « coup de cœur du public ». Les résultats seront dévoilés autour du 6 novembre.

Nouveaux règlements municipaux

Règlement sur les rejets dans les égouts : ce nouveau règlement vise à assurer une plus grande équité. Il fera en sorte que les entreprises qui génèrent des rejets importants (comme les microbrasseries) paient leur juste part pour le traitement de leurs eaux usées, afin que la facture ne soit pas assumée par l'ensemble des citoyens.

Règlement sur la densification (Vieux-Shawbridge) : à la suite des consultations publiques, le conseil a écouté les citoyens. Il a aboli la possibilité de construire des bâtiments de 6 logements dans les zones où seulement 3 sont normalement permis, répondant ainsi à une demande citoyenne de limiter la densification dans ce secteur.

Projets de construction autorisés

Le conseil a donné son feu vert à plusieurs projets structurants :

- 2886, boulevard du Curé-Labelle : un nouveau projet mixte de logements et de commerces a été approuvé. Le maire a souligné son importance pour « arrêter d'exporter nos aînés » et offrir des options aux jeunes qui souhaitent rester à Prévost. De plus, le bâtiment visera une haute performance environnementale (conception de type LEED).
- 2602, boulevard du Curé-Labelle : le centre sportif pourra construire un deuxième bâtiment sur son site. Celui-ci accueillera des terrains de deck hockey.
- Projet Atrium et bouclage d'aqueduc : La Ville profitera des travaux de ce projet privé pour améliorer son propre réseau d'aqueduc. La contribution de la Ville, plafonnée à 175 000 \$, sera rentabilisée en seulement 3 à 4 mois grâce aux nouveaux revenus de taxes générés par le projet.

Loisirs, infrastructures et environnement

Accès élargi aux activités sportives – Une nouvelle entente de 19 934 \$ a été signée avec le Centre d'activités physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN). Les citoyens de Prévost auront désormais accès aux piscines et aux gymnases de Saint-Jérôme à des tarifs préférentiels. Cette entente est beaucoup plus avantageuse que l'ancienne proposition de 55 000 \$ qui avait été refusée par le passé.

Station d'épuration : d'importants travaux de nettoyage des étangs et l'ajout de nouveaux aérateurs ont été complétés. Ces améliorations permettront d'optimiser la performance de la station et de rattraper un retard d'entretien accumulé.

Programme Éco-Prêt : la Ville continue d'offrir ce programme d'aide financière. Il permet aux citoyens de remplacer leurs installations septiques non conformes en étalant le coût sur plusieurs années via leur compte de taxes.

Enjeu majeur : les réseaux d'aqueducs privés abandonnés

Une compagnie privée a abandonné deux réseaux d'aqueduc à Prévost, et le gouvernement a ordonné à la Ville d'en prendre temporairement la charge. La Ville est prête à aider ses citoyens, mais refuse de faire porter l'ensemble du fardeau financier de cette situation sur les contribuables de Prévost.

Le conseil a donc adopté une résolution demandant au gouvernement du Québec de :

1. confirmer que les subventions régulières de la Ville ne seront pas affectées par cette prise en charge imprévue.
2. créer un fonds d'aide spécifique pour gérer ce problème, afin de ne pas cannibaliser les budgets prévus pour les autres infrastructures municipales.
3. collaborer avec la Ville et les citoyens pour trouver une solution permanente juste, parmi trois options :

- Aider financièrement les citoyens à forer des puits privés.
- Trouver un nouvel opérateur pour gérer les réseaux.
- Subventionner massivement la Ville si elle doit prendre en charge les réseaux de façon permanente.

En bref

Maison des jeunes : une aide financière ponctuelle de 24 000 \$ a été accordée à l'organisme. Ce soutien est conditionnel à un plan de restructuration et à la recherche de nouvelles sources de financement.

Marché de Noël : la Ville déposera une demande de subvention auprès du gouvernement pour soutenir financièrement l'organisation de cet événement populaire.

Nomination : le conseil a chaleureusement félicité madame Raphaël Charbonneau pour sa promotion au poste de coordonnatrice à l'environnement. Le maire a souligné son parcours inspirant au sein de la Ville, où elle a commencé comme monitrice de camp de jour avant de gravir les échelons grâce à son dynamisme et sa compétence.

Période de questions

Un résident de la rue de l'Érablière a fait état d'inondations récurrentes sur sa propriété depuis deux ans. Le maire a confirmé qu'une intervention est prévue en novembre, invitant le citoyen à faire un suivi au besoin.

La question de la communication municipale a aussi retenu l'attention. Un résident de la rue Guénette a dénoncé la lenteur à placer des panneaux d'affichage pour transmettre les alertes, notamment celles de la SOPFEU. Le maire a assuré qu'un projet de panneaux électroniques est « très sérieusement à l'étude ».

La séance s'est terminée par des remerciements aux organismes locaux et un rappel strict : aucun feu à ciel ouvert n'est permis en raison du risque extrême d'incendie.



BENOÎT ETHIER D.D.
Denturologiste

Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...

- Prothèses dentaires amovibles et sur implants : complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, comptant et financement disponible

Plus de 32 années d'expérience à votre service

450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)

Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse.

Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite.



VITRERIE FILION LEMIEUX INC.

2489 BOUL. CURÉ-LABELLE
PRÉVOST (QUÉBEC)
CANADA, J0R 1T0

450-438-2023
www.vitreriefl.ca

RBQ # 8100-0994-71